

Ensemble Scolaire
SAINT-ETIENNE

3, place de la Verrerie
46000 CAHORS

Tél. 05 65 23 32 00

Fax. 05 65 23 25 26

Mail. ecole@st-etienne46.com

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ecole Maternelle et Primaire



L'ELEVE

Nom :

Prénoms :

Sexe :

Nationalité :

Date de naissance : __/__/----

Pays de naissance :

Commune de naissance :

Département de naissance : __

CLASSE DEMANDEE

MATERNELLE :

- Très Petite Section
- Petite Section
- Moyenne Section
- Grande Section

PRIMAIRE :

- Cours Préparatoire
- Cours Élémentaire 1
- Cours Élémentaire 2
- Cours Moyen 1
- Cours Moyen 2

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Redoublant : oui non

Régime : Externe

Demi-Pensionnaire

Etude ou garderie du soir

Garderie le mercredi



DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE

Nom de l'Établissement :

Adresse :

CP : ____ Ville :

Type : Privé Public

en classe de :

Classe(s) redoublée(s) :

SCOLARITE ANTERIEURE

Année Scolaire	Classe	Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement
20.....-20.....			
20.....-20.....			

LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

	Nom et Prénom	Lien de parenté	Type de responsable	Situation familiale
①				
②				

Lien de parenté : Père et Mère / Mère seule / Père seul / Elève / Famille / Tuteur / DDASS / Autre lien de parenté

Type de responsable : Responsable légal / Autorité parentale conjointe / Autre responsable

Situation familiale : Marié / Remarié / Concubin / Séparé / Divorcé / Célibataire / Veuf-Veuve / Autre situation

RESPONSABLE LEGAL ① Garde alternée : oui non Nb d'enfants à charge : _____

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

CP : _____ Ville : Pays :

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Mail :

Situation emploi : En Activité Chômeur Retraité Autre situation

Profession : Société/Entreprise :

Adresse : CP : _____ Ville :

RESPONSABLE LEGAL ② Garde alternée : oui non Nb d'enfants à charge : _____

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

CP : _____ Ville : Pays :

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Mail :

Situation emploi : En Activité Chômeur Retraité Autre situation

Profession : Société/Entreprise :

Adresse : CP : _____ Ville :

RESPONSABLE FINANCIER

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : _____ Ville : Pays :

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT

(années précédentes, années en cours ou
inscrits pour la prochaine rentrée)

Nom : Prénom : Classe : Année :

Nom : Prénom : Classe : Année :

Nom : Prénom : Classe : Année :

Nom : Prénom : Classe : Année :

Nombre d'enfant(s) scolarisés(s) en 2nd degré dans d'autre(s) établissement(s) : __ Privé Public

CONVENTION FINANCIERE

La présente convention règle les rapports entre L'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'Ensemble Scolaire Saint-Etienne et les familles des élèves dans le domaine financier.

I – CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Le montant annuel de la contribution des familles est payable sur présentation d'une facture émise en début d'année scolaire.

Celle-ci est à régler soit :

- à réception par chèque ou par espèces
- par paiement fractionné au gré des familles (le paiement doit être régulier)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire (RIB de l'établissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels de novembre à juillet inclus – le 05 du mois (une autre date peut-être appliquée si vous le précisez). Mandat de prélèvement SEPA à signer, accompagné du RIB de la famille. En cas de démission en cours d'année, tout mois entamé est dû en totalité.

II – REGLE DE REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES :

UNIQUEMENT pour les cas ci-dessous :

- Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

Frères et sœurs scolarisés dans les établissements suivants (Réseau «Quercy Blanc et Vallées») :

- Ecole SAINT-GABRIEL (Cahors)
- Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
- Ecole SAINTE-MARIE (Montcuq)
- Ecole et Collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
- Lycée Professionnel CLAIR FOYER (Prayssac)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements. Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours émanant de l'école catholique concernée.

Taux de réduction appliqués :

- 10 % pour 2 enfants
- 25 % pour 3 enfants
- 30 % pour 4 enfants

III – VERSEMENT D'ARRHES A L'INSCRIPTION :

Lors de la validation de l'inscription, un versement obligatoire de 50 € (cinquante euros) est demandé. Ce montant sera déduit de la facture de l'année scolaire. En cas d'annulation, cette somme sera conservée par l'établissement.

IV – FRAIS DE DEMI-PENSION :

Chaque élève possède un compte individuel pour le self qui est à créditer à l'accueil ou à la comptabilité.

V – AUTRES FRAIS PORTES SUR LA FACTURE ANNUELLE :

- Assurance scolaire, cotisation facultative APEL (Association des Parents d'Elèves).

Les fonds recueillis pour des tiers (APEL, Assurances Scolaires...), sont reversés intégralement à leurs destinataires.

Les tarifs annexés à la présente convention sont ceux de l'année scolaire en cours. Chaque année, les tarifs pratiqués dans l'établissement sont adaptés aux besoins du budget qui est voté par le Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. et communiqués aux familles dans le courrier de rentrée.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

M. Mme

Déclarent avoir pris connaissance des conditions financières de l'établissement et de les accepter sans réserve.

Fait à le

Signatures des parents :

Signature du chef d'établissement :

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- 1 Photocopie du livret de famille
- 1 Certificat de radiation
- Photocopies des notes de l'année précédente
- Si parents séparés ou divorcés, fournir une copie du jugement notifiant les modalités de l'autorité parentale de chacun
- 1 Photocopie des vaccinations
- 1 Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle-Accidents Corporels pour l'élève.

Si l'attestation n'est pas fournie, l'élève sera assuré par l'école et le montant sera facturé avec les frais du premier trimestre.